



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Numeros verts

Question écrite n° 10422

Texte de la question

Sollicite par l'antenne Rhone-Alpes de Sida Info Service, M. Claude Birraux fait part à M. le ministre delegue a la sante des inquietudes pour 1994 de ce service telephonique concernant non seulement son implantation regionale, mais aussi son financement. En effet, il semblerait que les sept centres d'ecoute regionaux dont Grenoble - repartis selon des criteres de population et d'epidemiologie - se voient menaces dans leur existence parce que le pole parisien necessite un renforcement de sa capacite d'ecoute, d'information, d'orientation et de soutien. L'eventualite de supprimer tout ou partie des poles regionaux parait inacceptable car elle revient a : diminuer l'effort de prevention secondaire comme si le nombre de personnes contaminees n'est pas aussi important qu'en Ile-de-France ou en PACA ; dissocier prevention primaire et prevention secondaire comme si le nombre croissant de malades n'etait pas une des caracteristiques de l'epidemie regionale et comme si le relais de prevention avait moins d'utilite en 1994 qu'en 1990. Sachant que le departement de la Haute-Savoie est un des plus touches de la region et que le pole d'ecoute de Grenoble repond a lui seul a 25 p. 100 des appels de province, il l'interroge sur une eventuelle remise en cause de ce service regional - source de grande inquietude pour les personnes concernees.

Texte de la réponse

L'intensification des actions de prevention et de prise en charge du sida est l'une des actions prioritaires du Gouvernement qui se traduit sur le plan budgetaire par une augmentation des credits de 26 p. 100 pour 1994. En ce qui concerne plus particulierement Sida Info Service, pour l'annee 1994, une somme de 22,5 millions de francs est affectee a son fonctionnement sur les credits de lutte contre le sida du budget de l'Etat. Le fonctionnement des poles regionaux peut ainsi etre assure. Enfin, il est precise a l'honorable parlementaire que Sida Info Service est habilite a recevoir des financements publics ou prives qui l'aident a developper les missions qu'il assure dans d'excellentes conditions.

Données clés

Auteur : [M. Birraux Claude](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10422

Rubrique : Telephone

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 janvier 1994, page 333

Réponse publiée le : 21 février 1994, page 928